

**COMMUNE DE  
TANINGES**



**74440 TANINGES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
14 OCTOBRE 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 7 octobre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23

Nombre de membres en exercice: 23

Nombre de membres présents: 16

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, Gaëlle MOGENIER adjointes, René AMOUDRUZ, Fernand DESCHAMPS adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mmes Carine BIGOT, Marise FAREZ, Béatrice JACQ, Mrs Yannick CHARVET, Christian ANTHONIOZ, Laurent PERRIER, Cédric BUFFET, Thibault HENRIOUD

POUVOIRS : Marie COQUILLEAU pour Rachel ROBLES, Aurélie BONNET pour Carine BIGOT, Henri CHARLES pour Thibault HENRIOUD, Jonas CHEREAU pour Béatrice JACQ, Esther ALTENA pour Alain CONSTANTIN

EXCUSES : François CARILLO, Audrey SAUCIAT, Cédric BUFFET (arrivée à 20H15), Alain CONSTANTIN (arrivée à 20H25)

Monsieur Laurent PERRIER a été élu secrétaire de séance.

## Table des matières

01 – Délibération n°2021-143 : Compte-rendu du maire .....	3
02 – Délibération n°2021-144 : lecture et approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 2 septembre 2021 .....	3
03 – Délibération n°2021-145 - Validation de l'avenant sur travaux (UFT) (lot N°1-Lacroix) 3	
04 – Délibération n°2021-146 - Validation de l'avenant sur travaux (UFT) (lot N°2 -Socco)..	4
05 – Délibération n°2021-147 - Approbation de l'opération et du plan de financement du SYANE (Travaux Gros entretien).....	6
06 Délibération n°2021-148 bis - Approbation de l'opération et du plan de financement du SYANE (Pose d'une borne rechargeable au Praz de Lys) .....	9
07 – Délibération n°2021-148 - Approbation de la convention « délégation maîtrise d'ouvrage » et du plan de financement du SYANE (Eclairage du giratoire de l'église) .....	11
08- Délibération n°2021-149 - Approbation des indemnités du président de la SPL et du vice-président .....	13



09 Délibération n°2021-150 – Validation d’une redevance ODP (RODP) pour des stationnements longue durée (grue pour travaux,...) .....	13
10 - Délibération n°2021-151 - Approbation de la Convention pluriannuelle d’objectifs de partenariat entre la Commune et le CLAP .....	14
11 - Délibération n°2021-152 - Demande de subvention exceptionnelle pour le clap .....	14
12- Délibération n°2021-153 - Approbation de la convention du Département relative à l’occupation du gymnase par le collège. ....	15
13- Délibération n°2021-154 - Approbation des conventions du CAUE (intervention de l’architecte-conseil) (renouvellement). ....	15
14- Délibération n°2021-155 - Approbation d’une convention de servitude Enedis/Gramari (enfouissement d’une ligne 400 Volts sur la parcelle J 1992 lieu-dit Chevaly).....	16
15- Délibération n°2021-156 - PVD : création d’une commission (appel à candidatures) (membres du Comité Projet) .....	16
16 – Délibération n°2021-157 - Délibération n°2021-160 - Approbation d’une fiche programme : travaux - appartement école maternelle. ....	17
17 – Délibération n°2021-158 - Délibération n°2021-160 - Approbation d’une fiche programme : toiture CTM. ....	21
18 – Délibération n°2021-159 - Approbation demandes de subventions (DETR 2022, Cdas 2022, Région) : travaux (appartement école maternelle, toiture CTM, sanitaires camping) et études (Praz de lys). ....	25
19 – Délibération n°2021-160 - Approbation demandes de subventions au titre du plan numérique national : EPN (bibliothèque), panneau lumineux, Wifi camping. ....	25
20 - Délibération n°2021-161 - Approbation d’une Décision Modification (DM) (budget assainissement).....	26
21 – Délibération n°2021-162 - Attribution du marché « rédaction du schéma d’assainissement » sur avis de la commission et rapport d’analyse.....	26
22- Délibération n°2021-163 - Approbation de l’actualisation du plan d’amortissement .....	27
23- Délibération n°2021-164 - Approbation de la subvention communale relative aux forfaits de ski enfants .....	29
24- Délibération n°2021-165 - Approbation du recrutement de la cheffe de projet PVD (contrat de projet – à raison de 28/35 <sup>ème</sup> de temps de travail ).....	29
25- Délibération n°2021-166 - Approbation de la demande d’aide financière associée au recrutement de la cheffe de projet PVD .....	31
26- Délibération n°2021-167 - Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs.....	32
27- Délibération n°2021-168 - Comité stratégique station : appel à candidatures et nominations .....	34
28- Délibération n°2021-169 - Approbation de la demande d’aide financière (agence de l’eau) relative à l’aire de lavage-dépollution au Centre technique municipal .....	34
Points d’informations .....	35



## **01 – Délibération n°2021-143 : Compte-rendu du maire**

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le Conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme,...) soit :

- Signalétique horizontale : 7 810.02 € (commande du 04/09/2021 à Alpes marquages)
- Travaux de détection fuite Chevally : 12 217.22 € (commande du 04/09/2021 à Véolia)
- Elagage : 8 880 € (commande du 30/09/2021 à Setar Bibollet)
- Fuel : 9 509.76 € (commande du 29/09/2021 à Vallier)
- Projecteurs Leds gymnase : 12 076 .56 € (commande du 08/10/2021 à Eclatec)
- Enrobés (cunette) : 32 184 € (commande du 12/10/2021 à Siorat)

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,  
Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** du compte-rendu du Maire

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

## **02 – Délibération n°2021-144 : lecture et approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 2 septembre 2021**

Après lecture par Monsieur le Maire, le conseil doit approuver le PV (complété) de la séance du 2 septembre 2021.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2021.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

## **03 – Délibération n°2021-145 - Validation de l'avenant sur travaux (UFT) (lot N°1-Lacroix)**

Monsieur le maire présente et explique aux conseillers la proposition du maître d'œuvre relative à l'avenant liés aux travaux de charpente de la centrale d'ultrafiltration.

Monsieur le maire explique (projection à l'écran des cours du bois) les hausses importantes subies par le charpentier, amenant la maîtrise d'œuvre à proposer au conseil un avenant de 10 872.34 € HT. Les conseillers sont informés par ailleurs du détail du calcul de l'avenant (cubage de chaque partie de la charpente et impact proportion de l'évolution du prix du bois).

Monsieur le maire précise qu'au final, et par rapport au budget (1 513 K €), le réel facturé avec les avenants présente un écart de +11 755 € soit 0.8%.



**Entendu la lecture de Monsieur le maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant N° 1 du lot « centrale d'ultrafiltration » d'un montant de 10 872.34 € HT (lot N°1 charpente) entraînant l'évolution du marché passant de 1 147 362.93 € HT à 1 158 235.27 € HT, soit une variation de 0.95 %, en cohérence avec l'article R2194-2 du code de la commande publique

**A Tanninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

#### **04 – Délibération n°2021-146 - Validation de l'avenant sur travaux (UFT) (lot N°2 -Socco)**

Monsieur le maire présente et explique aux conseillers la proposition du maître d'œuvre relative à l'avenant liés aux travaux de réseaux sur la centrale d'ultrafiltration.

L'augmentation du marché prend en compte :

- Les prestations économisées en moins-value
- Les travaux complémentaires demandés par une maîtrise d'ouvrage extérieure :
  - o CERD 74
  - o ORANGE
  - o VEOLIA
- Les travaux supplémentaires provenant :
  - o D'imprévus de chantier
  - o D'adaptation des travaux à la solution retenue par l'appel d'offre du lot 1 (solution Variante) en termes de besoins électriques et de profil en long de la conduite d'adduction en charge

Cet avenant n°1 (lot N°2 réseaux – Socco) induit une plus-value globale dont le détail figure ci-après.





Désignation des prestations		Montant MV (€HT)	Montant PV (€HT)	Evolution (€HT)
Modifications / adaptations du projet initial				
1	Incidences exigences CERD74 par rapport aux travaux sous RD et présence des réseaux (Emplacement non conforme aux DICT)	0,00 €	21 083,75 €	21 083,75 €
2	Incidences aléas géotechniques (présence de rocher en quantité importante sur la partie haute du tronçon Brésy – UF) et terrains marécageux en partie basse	0,00 €	19 256,94 €	19 256,94 €
3	Incidences modification du profil en long sur la partie haute du tronçon Brésy – UF : départ exigée par le lot 1 usine d'ultrafiltration -83 cm/projet initial	0,00 €	14 435,43 €	14 435,43 €
4	Incidences demandes complémentaire d'ORANGE pour le raccordement Telecom et demandes complémentaires en terme de diamètre de câbles électrique exigée par l'électricien du lot 1 pour les besoins électriques du réservoir de Brésy et actuation du surcout des prix de fourniture de câble électrique entre février 2020 à la remise de l'offre et à la commande en août 2021	0,00 €	14 954,25 €	14 954,25 €
5	Incidences demandes complémentaires VEOLIA en terme de dimensions de chambre de vannes pour mise en place d'équipements de sectorisation, vidanges et purges de réseaux dont la fourniture des équipements est à charge Veolia	0,00 €	2 380,00 €	2 380,00 €
6	Incidences adaptation du tracé du tronçon UF- Distribution pour éviter un passage sous parcelles privées nécessitant des autorisations de passage ou un passage sous RD plus couteux	0,00 €	1 637,25 €	1 637,25 €
7	Moins-value pour prestations optimisées sur l'ensemble des tronçons	- 5 771,00 €	0,00 €	- 5 771,00 €
Somme des évolutions du marché		-5 771,00 €	73 747,62 €	67 976,62 €



Monsieur le maire précise qu'au final, et par rapport au budget (1 513 K €), le réel facturé avec les avenants présente un écart de +11 755 € soit 0.8%.

*Monsieur HENRIOUD demande si la fin des travaux accusera des retards ; Monsieur AMOUDRUZ lui réponds par la négative en lui indiquant que sous réserve des essais à valider par l'ARS en janvier 2022, la réception des travaux reste prévue pour Fin Janvier 2022 environ.*

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions** (Esther ALTENA, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Thibault HENRIOUD, Alain CONSTANTIN) <sup>CONTRE</sup>

**APPROUVE** l'avenant N° 1 du lot « réseaux » d'un montant de 67 976.62 HT, entraînant l'évolution du marché passant de 197 844.30 € HT à 265 820.95 € HT, soit une variation de 34.36 %, autorisé par l'article R2194-2 du code de la commande publique (surcouts et modifications substantielles liés à des prestations devenues nécessaires avec changement de titulaire impossible).

**A Taninges, le 14 octobre 2021**  
**Le Maire, Gilles PEGUET**

## **05 – Délibération n°2021-147 - Approbation de l'opération et du plan de financement du SYANE (Travaux Gros entretien)**

L'élu référent présente aux conseillers le projet d'opération et plan de financement du Syane soit une opération de 156 648 € TTC dont une prise en charge par la Commune de 91 796 € TTC (document transmis aux conseillers le 08/10), *Monsieur DESCHAMPS rappelant que des économies de consommations sont escomptées avec la pose de ces LEDS.*

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le plan de financement du Syane (travaux gros entretiens) d'un montant de 156 648 € TTC avec une participation communale de 91 796 € TTC et des frais généraux s'élevant à 4 699 €, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 759 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune, sur la base des 80 % de ladite participation, soit : 73 437 € ; Le règlement de la première annuité interviendra le 01 janvier 2022 aux conditions fixées par le Syndicat des énergies et



de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté. Le règlement du solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit : 73 437 € ; Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

**A Taninges, le 14 octobre 2021**  
**Le Maire, Gilles PEGUET**



Collectivité TANINGES  
 N° de contrat 21052  
 Date 22/09/21

74276



Votre interlocuteur technique : Bruno NSELLE MOUYENGA  
 Votre interlocuteur administratif : Marie-jo LONGCHAMP

**PLAN DE FINANCEMENT  
 PROGRAMME 2021  
 Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION - Programme 2021**

Numéro d'opération :					Opération :										
					Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION - Programme 2021										
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	REPARTITION DU FINANCEMENT							
								Participation du SYANE				Participation de la commune			
								Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune

Eclairage public

WP	21	201	00	Travaux GER	130 540,00 €	26 108,00 €	156 648,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>130 540,00 €</b>	<b>26 108,00 €</b>	<b>156 648,00 €</b>
						<b>Arrondi à</b>	<b>156 648 €</b>

FCTVA = 16,404 % du TTC

Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE
30%	39 162,00 €	25 690,27 €	64 852,27 €
	<b>39 162,00 €</b>	<b>25 690,27 €</b>	<b>64 852,27 €</b>
		<b>Arrondi à</b>	<b>64 852 €</b>

Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
70%	91 378,00 €	417,73 €	91 795,73 €
	<b>91 378,00 €</b>	<b>417,73 €</b>	<b>91 795,73 €</b>
		<b>Arrondi à</b>	<b>91 796 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>130 540,00 €</b>	<b>26 108,00 €</b>	<b>156 648,00 €</b>
		<b>Arrondi à</b>	<b>156 648 €</b>

<b>39 162,00 €</b>	<b>25 690,27 €</b>	<b>64 852,27 €</b>
	<b>Arrondi à</b>	<b>64 852 €</b>

<b>91 378,00 €</b>	<b>417,73 €</b>	<b>91 795,73 €</b>
	<b>Arrondi à</b>	<b>91 796 €</b>

Taux de contribution au budget de fonctionnement (CBF) : 3 % du montant total TTC	4 699 €
---	---------

La contribution au budget de fonctionnement du SYANE feront l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :

- soit d'annuités si la commune opte pour un prêt contracté auprès du SYANE (prêt proposé sur 80 % de la participation à charge de la commune).  
 La première annuité sera appelée le 1er janvier de l'année suivant l'année de la délibération.  
 Le solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.

- soit de fonds propres. 80 % de la quote-part, soit **73 437** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

Dans tous les cas, 80 % du taux CBF, soit **3 759** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.





## **06 Délibération n°2021-148 bis - Approbation de l'opération et du plan de financement du SYANE (Pose d'une borne rechargeable au Praz de Lys)**

L'élú référent présente aux conseillers le projet d'installation d'une borne électrique par le Syane au Praz de Lys, ceci pour une dépense de 4 700 € (document transmis aux conseillers le 08/10).

L'élú référent indique également qu'il transmettra aux conseillers les statistiques d'utilisation de la borne rechargeable actuellement présente sur le parking de la salle des fêtes.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu la délibération du comité syndical du SYANE en date du 11 décembre 2014 approuvant la demande de financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME,

Vu la délibération du comité syndical du SYANE en date du 10 février 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts conformément à l'article 10 des statuts du SYANE, et notamment l'article 3.3.3 habilitant le SYANE à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 4.3 des statuts portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2016 approuvant le transfert de la compétence IRVE au SYANE,

Considérant que le SYANE engage le programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant que la commune a demandé au SYANE l'installation de 1 borne de charge accélérée sur le territoire communal,

Considérant que pour démarrer la réalisation des études et des travaux correspondants, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur les cotisations et participations financières à l'investissement et au fonctionnement dues en application de l'article 6 des statuts du SYANE, suivant le plan de financement :



Objet	Montant de la contribution communale € HT par borne
Financement des investissements	4 700 €

Objet	Montant estimatif de la contribution annuelle communale € HT par borne
Charges d'exploitation	450 €

La contribution de la collectivité aux charges d'exploitation est appelée pour la première année au prorata temporis à compter de la date suivant la date de mise en service de la borne, puis chaque année avant la fin du premier trimestre.

Le montant annuel de la contribution de la commune aux charges d'exploitation sera réévalué chaque année et fixé par le Comité Syndical du SYANE. Il ne sera pas nécessaire pour la commune de redélibérer pour autoriser son règlement.

*Monsieur BUFFET interpelle Monsieur DESCHAMPS sur le cout élevé de cette opération, selon lui ; Monsieur DESCHAMPS lui répons que les offres du SYANE ne sont pas supérieures à celles des autres prestataires du marché.*

*Monsieur CONSTANTIN rappelle qu'il a demandé il y a 6 mois les statistiques afférentes à la borne positionnée sur le parking de la salle des fêtes ; Monsieur DESCIIAMPS s'engage à les transmettre aux conseillers à l'issue du conseil.*

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve le plan de financement et les montants des contributions communales, associées à la mise en place d'une borne rechargeable sur la station du Praz de Lys
- S'engage à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application du plan de financement,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

**A Tanninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



## **07 – Délibération n°2021-148 - Approbation de la convention « délégation maîtrise d'ouvrage » et du plan de financement du SYANE (Eclairage du giratoire de l'église)**

L'élu référent présente aux conseillers le projet d'opération (sous maîtrise d'ouvrage Syane) et plan de financement proposé par le Syane soit une opération de 35 510 € TTC dont une prise en charge par la Commune de 20 809 € TTC (document transmis aux conseillers le 08/10).

Il explique aux conseillers les travaux correspondants.

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le plan de financement du Syane associé (éclairage du giratoire église) tel qu'annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE** la convention associée (éclairage du giratoire église) de délégation de maîtrise d'ouvrage.

**A Taninges, le 14 octobre 2021**  
**Le Maire, Gilles PEGUET**



**CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE  
PLAN DE FINANCEMENT  
PROGRAMME 2021**



*En application des dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, en particulier par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004.*

OPERATION : TANINGES - Giratoire Eglise

Maître d'ouvrage désigné : Commune de TANINGES

REPARTITION DU FINANCEMENT											
Participation <u>MAXIMUM</u> du SYANE**				Participation de la Commune							
Type de travaux	Montant prévisionnel de la dépense € HT	TVA 20 %	Montant prévisionnel de la dépense € TTC	Taux de participation	Participation sur montant estimatif € HT	Part de TVA récupérée à la charge du SYANE	Participation sur montant estimatif (montant HT + part TVA récupérée)	Taux de participation	Participation sur montant estimatif € HT	TVA à la charge de la commune	Participation sur montant estimatif € TTC
Réseaux d'éclairage public	29 591,80 €	5 918,36 €	35 510,16 €	30%	8 877,54 €	5 823,67 €	14 701,21 €	70%	20 714,26 €	94,69 €	20 808,95 €

*Avec plafond fixé à 3.500,00 € HT par candélabre et 900,00 € HT par console ou projecteur*

Montant global tous réseaux	29 591,80 €	5 918,36 €	35 510,16 €	8 877,54 €	5 823,67 €	14 701,21 €	20 714,26 €	94,69 €	20 808,95 €
-----------------------------	-------------	------------	-------------	------------	------------	-------------	-------------	---------	-------------

Contribution aux frais de fonctionnement à la charge de la commune : 1 % du montant de la participation financière du Syndicat aux travaux	88,78 €
---	---------

*La contribution aux frais de fonctionnement du SYANE feront l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera appelé au solde de l'opération.*

**\*\* Modalités de versement des participations :**

Le Syndicat versera à la commune une avance de 50 % de sa participation sur présentation par celle-ci de toute pièce attestant le début des travaux (marché de travaux exécutoire, ordre de service...).  
Le solde de la participation du Syndicat sera versé après établissement d'un décompte définitif par le SYANE au vu des pièces justificatives (factures pour solde...) transmises par la commune.





## 08- Délibération n°2021-149 - Approbation des indemnités du président de la SPL et du vice-président

Monsieur le maire présente et explique aux conseillers la demande de la SPL la ramaz quant à une délibération fixant les plafonds (avant déduction des charges) des indemnités du Président et du vice-président, dans le prolongement de la précédente délibération du 9 février 2017, et le PV de l'assemblée de la SPL la ramaz du 15 septembre 2020. Monsieur le maire précise que ces indemnités sont soumises à des charges sociales et sont imposables.

*Monsieur POLLET-VILLARD quitte la séance momentanément et ne participe pas au vote.  
Madame FAREZ questionne Monsieur le maire sur la date d'effet, Monsieur le maire lui répond que ce point sera à gérer par la SPL. Monsieur CONSTANTIN indique que ces modalités sont bien incluses dans les statuts de la SPL mais que cette demande de la SPL (délibération) est selon lui tardive. Monsieur BUFFET demande à Monsieur le maire les nombre d'heures effectives correspondantes (président et vice-président), Monsieur le maire lui répondant que ces volumes d'heures sont très significatifs.*

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et une voix contre (marise FAREZ)**

- **APPROUVE** le plafond de l'indemnité brute mensuelle du président de la SPL la Ramaz à 1 200 €.
- **APPROUVE** le plafond de l'indemnité brute mensuelle du vice-président de la SPL la Ramaz à 600 €

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

## 09 Délibération n°2021-150 – Validation d'une redevance ODP (RODP) pour des stationnements longue durée (grue pour travaux,...)

L'élu référent présente aux conseillers le projet d'une nouvelle redevance applicables aux chantiers occupant sur une longue durée le domaine public (stationnement d'une grue,...) (document transmis aux conseillers le 08/10), dont le comparatif avec d'autres communes proches.

Au-delà des aspects financiers, Mr AMOUDRUZ souligne l'intérêt de cette redevance dans le cadre de la rédaction en cours du règlement de voirie, et la nécessité d'identification claire d'interlocuteurs en matière de gestion des arrêtes et de travaux.

**Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, une abstention (Christian ANTHONIOZ), et 5 contre (Esther ALTENA, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Thibault HENRIOD, Alain CONSTANTIN)**

- **APPROUVE** la RODP telle que mentionnée ci-dessus soit : pour une emprise au sol inférieure, à 20m<sup>2</sup>, 1 €/jour (durée inférieure à 1 mois) et 2 €/jour ((durée entre 1 et 6 mois) ; pour une emprise au sol supérieure, à 20m<sup>2</sup>, 2 €/jour (durée inférieure à 1 mois) et 3 €/jour ((durée entre 1 et 6 mois)
- **APPROUVE** l'exclusion et le non-assujettissement à cette redevance pour les bailleurs sociaux, les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou de la CCMG, les travaux de mise en sécurité)

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



## **10 - Délibération n°2021-151 - Approbation de la Convention pluriannuelle d'objectifs de partenariat entre la Commune et le CLAP**

L'élue référente présente aux conseillers le projet de convention pluriannuelle avec le CLAP tel que transmis aux conseillers le 08 octobre 2021.

**Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariats avec le CLAP tel que mentionnée ci-dessus.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

## **11 - Délibération n°2021-152 - Demande de subvention exceptionnelle pour le clap**

L'élue référente présente aux conseillers la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par le Clap.

Elle mentionne la subvention déjà décidée lors du conseil du 02 septembre 2021 (soit 38 000 €) et les raisons invoquées par le CLAP arguant d'une demande d'un montant supérieur (augmentation des effectifs, hausse des demandes en périscolaire et des dépenses induites en encadrement, impacts de la crise sanitaire,...) ; le CLAP envisage d'augmenter ses tarifs mais pas avant le 01 janvier 2022.

L'élue référente propose aux conseillers une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Madame JACQ interpelle l'assemblée sur la fermeture du CLAP en Aout, *Monsieur le maire lui répond que cette question est à émettre auprès de la CCMG.*

**Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la subvention exceptionnelle de 10 000 € en faveur du CLAP.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



## **12- Délibération n°2021-153 - Approbation de la convention du Département relative à l'occupation du gymnase par le collège.**

L'élu référent présente aux conseillers le projet de convention transmis aux conseillers le 08 octobre 2021. Cette convention rappelle que le Département prend en charge les dépenses liées à l'occupation du gymnase par le collège à hauteur de 8.85 €/heure, et à hauteur de 4.60 €/heure pour le terrain attenant ; au global le remboursement correspondant en 2020 était de 26 940.73 €.

**Entendu la lecture de Monsieur Andre POLLET-VILLARD, conseiller - délégué  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention du Département relative aux conditions d'occupation du gymnase municipal par le collège applicable du 01 septembre 2021 au 10 juillet 2022.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

## **13- Délibération n°2021-154 - Approbation des conventions du CAUE (intervention de l'architecte-conseil) (renouvellement).**

Monsieur le maire présente et explique aux conseillers les rôles de l'architecte-conseil du CAUE tels que mentionnés dans le projet de convention transmis aux conseillers le 08 octobre 2021, et les frais correspondants soit 234 € par demi-journée d'intervention, plus les frais de déplacement de l'architecte-conseil.

*Monsieur BUFFET interpelle Monsieur le maire sur des retours d'informations relatives à certaines demandes de permis de construire, les pétitionnaires ayant souligné un haut niveau d'exigences (procédure) et des difficultés.*

*Monsieur le maire lui réponds que ces exigences sont aussi liées à celles de l'ABF (Architecte des Batiments de France), et qu'il souhaite éviter des « loupés » dont les impacts seraient alors visibles sur plus de 30 ans.*

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention proposée par le CAUE pour une durée de 48 mois (à partir du 01/01/2020) fixant les conditions générales d'intervention de l'architecte-conseil.
- **APPROUVE** la convention avec Monsieur Yves MUGNIER (Ateliers Wolff - architecte-conseil du CAUE) proposée par le CAUE pour une durée de 48 mois (à partir du 01/01/2020) fixant les conditions spécifiques d'intervention de l'architecte-conseil.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



## **14- Délibération n°2021-155 - Approbation d'une convention de servitude Enedis/Gramari (enfouissement d'une ligne 400 Volts sur la parcelle J 1992 lieu-dit Chevaly)**

L'élue référent présente aux conseillers le projet de convention de servitude d'enfouissement d'une ligne électrique nécessaire à l'installation de la patinoire éphémère cet hiver au Praz de Lys (projet de convention transmis aux conseillers le 08 octobre 2021).

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de servitude par Enedis/Gramari relative à l'enfouissement d'une ligne électrique sur la parcelle J 1992.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

## **15- Délibération n°2021-156 - PVD : création d'une commission (appel à candidatures) (membres du Comité Projet)**

Lors de la validation au conseil du 17 juin 2021 de la convention PVD, une 1ère liste de candidatures (membres de la commission) avait été établie. Le conseil doit éventuellement compléter ou valider cette liste ; les membres de la commission PVD seront également membres du comité projet PVD qui se réunira trois par an (voir convention) en présence des partenaires de la collectivité. La 1<sup>ère</sup> réunion de cette commission est proposée pour le 25/11 de 17H à 19H, ceci préalablement au comité projet PVD du 09 décembre 18H30.

*Monsieur HENRIOUD fait acte de candidature (ajout à la liste du 17 juin 2021), le conseil accepte cette candidature. Monsieur le maire rappelle que 3 instances de suivi et pilotage sont mentionnées dans la convention : équipe projet (réunion mensuelle), commission PVD (à la demande et selon les besoins), le Comité projet (3 fois par an, réunissant aussi les partenaires institutionnels de la collectivité). Madame FAREZ souhaite que les comptes rendus soient aussi diffusés aux conseillers non-membres de la commission, Monsieur le maire approuve en indiquant qu'ils seront diffusés via l'application cabinet numérique.*

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la composition de la commission PVD comme suit :
  - **Conseillers municipaux** : maire et adjoints, Mr André POLLET-VILLARD (conseiller délégué), Mmes Carine BIGOT, Béatrice JACQ, Esther ALTENA, Aurélie BONNET, Thibault HENRIOUD, Alain CONSTANTIN, Henri CHARLES, Jonas CHEREAU
  - **Conseillers communautaires** : Monsieur Stephane BOUVET (président), Yves BRUNOT (vice-président), Sylvie ANDRES (vice-présidente), Martin GIRAT (vice-président)
  - **Invités** : selon thématiques

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**





## **16 – Délibération n°2021-157 - Délibération n°2021-160 - Approbation d'une fiche programme : travaux - appartement école maternelle.**

L'élu référent présente aux conseillers le projet de travaux de réfection d'un appartement à l'école maternelle pour un prévisionnel de 39 663 € HT, le détail ayant été transmis aux conseillers le 08 octobre 2021 (fiche programme) ; la réception de ces travaux, à proposer au budget 2022, est prévue en Juin 2022. *Monsieur BUFFET interpelle Monsieur DESCHAMPS sur les normes 2023 applicables notamment en matière de location ; Monsieur DESCHAMPS s'engage à transmettre aux conseillers cette réponse technique à l'issue du conseil.*

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la fiche programme « Travaux appartement école » telle que présentée aux conseillers et annexée à la présente délibération.

**A Tanninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



Commune de Taninges 	<h1 style="margin: 0;">FICHE PROGRAMME</h1>	N° programme 009 / 2021
		Date de création 14 /10 / 2021

**Nom du programme** (définition générale)

**Logement école maternelle**

**Approbation en conseil municipal du :** (n° délibération)

**Budget**

Principal  | Eau  | Assainissement  | Cantine  | CCAS

**Typologie**

Bâtiments  | Patrimoine  | Environnement  | Espaces naturels  | Forêts

Animations  | Eau  | Assainissement  | Cultures  | Etudes

**Périmètre du projet** (situer le projet : géographiquement, lieux de la commune, services concernés, compétences, partenariat avec autres communes ou communautés de communes, département, région, privés, ... )

Logement situé à côté de l'école maternelle mis à la location mais trop énergivore pour être loué, avec peut-être une possibilité de passer de 380Volts à du 200Volts ce qui permettrait de réduire le coût de l'abonnement.

## 1. Principaux livrables et enjeux attendus :

**1.1 Principaux livrables** (description des travaux, pré-études ou études à réaliser, modifications, ...)

- Assurer un meilleur confort (permettre alors la mise en location possible)
- Permettre une réduction du cout énergétique
- Mise en conformité (énergétique, électricité)

**1.2 Enjeux** (mise en conformité réglementaire, transition écologique, réduction de risques, urbanisme et aménagement, qualité des services publics ou autres, réduction de dépenses de fonctionnement, ...)

**Les enjeux de ces travaux sont :**

- Réductions des consommations énergétiques (programme PVD), lesquelles sont, en l'état actuel, trop onéreuses et calorifiques. En faisant ces travaux, la location pourra être revalorisée.
- Un gain économique de 30% minimum de la consommation
- Un élément déterminant, d'après les Etudes réalisé avec nos partenaires (syane.....) une économie de 35 à 50% de consommation énergétique et un gain de minima 40% de restitution calorifique, traduit par une baisse de la facture énergétique.



Commune de Taninges 	<h1>FICHE PROGRAMME</h1>	N° programme 009 / 2021
		Date de création 14 /10 / 2021

**1.3 Contexte, cadrage, initialisation du projet** (Petites villes de demain ou autres conventions/partenariats, exigences exprimées des autorités publiques, niveau de priorité retenu, concertations diverses, réunions de riverains, parents, réunions publiques, ...)

Dans le cadre de ces travaux, nous pouvons prétendre à des subventions de l'état sur les isolations extérieures et vitrerie (CEE, et prime de l'état)

Travaux prévus :

- Isolation par l'extérieur, estimation par entreprise Koca
- Remplacement des menuiseries extérieurs et porte étude faite par 3 entreprises  
Ls pose/Perrin store /Vallanzasca
- Remise en conformité de l'électricité
- Rafrachissement des peintures
- ...

## 2. Risques, contraintes, facteurs clefs du succès :

**2.1 Risques** (événements susceptibles de se produire et de conduire à l'échec du projet, points de vigilance particuliers à suivre)

**Risques : choix process/matériau/fournisseur, surcout et niveau de subvention obtenu,**

**2.2 Contraintes** (événements imposés qui doivent être pris en compte dans la gestion du projet, réglementation, délai, techniques)

**Contraintes des bâtiments de France (ABF)**

**2.3 Facteurs clefs du succès** (éléments sur lesquels il faut s'appuyer pour réussir le projet ...)

- Choix de l'entreprise
- Pertinence des choix techniques et énergétiques
- Conduite du chantier et adaptation de l'organisation (soit être en capacité d'effectuer tous les travaux simultanément dans une même opération)

## 3. Eléments financiers - Marchés

**3.1 Type de procédure d'achats envisagés**

Procédure adaptée <input type="checkbox"/>	Appel d'offres <input type="checkbox"/>	Achats simples sous les seuils (3 devis) <input checked="" type="checkbox"/>
--	---	--

**3.2 Budget investissement**

Dépenses		Recettes	
AMO		Auto financement	50%
MOE		Subventions obtenues	
Etudes		CD 74	20%
		DETR 2022 Etat	30%
Travaux	39663 HT	Subventions envisagées	
		CD 74	
<b>Total dépenses</b>	<b>39663 HT</b>	<b>Total recettes</b>	<b>39663 HT</b>



Commune de Taninges 	<b>FICHE PROGRAMME</b>	N° programme 009 / 2021
		Date de création 14 / 10 / 2021

<b>3.3 Budget fonctionnement</b>			
<b>Dépenses supplémentaires</b>		<b>Recettes supplémentaires</b>	
<b>Total dépenses</b>		<b>Total recettes</b>	

<b>3.4 Calcul de retour sur investissement</b> (en nombre d'années,,en cas de génération de recettes supplémentaires ou de dépenses en moins sur le fonctionnement)

#### 4. Planning général

Actions	Date
Concertation - études (élus, citoyens, organismes, bureaux d'études)	<b>01/2022</b>
Consultation assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	
Choix AMO	
Consultation assistance à maîtrise d'oeuvre (MOE)	
Choix MOE	
Concertation, études avec AMO, MOE	
Validation du dossier de consultation des entreprises (DCE)	
Publication du DCE	
Date limite de remise des offres	
Analyse des offres	
Attribution, choix aux entreprises	
Notification aux entreprises	
Préparation des travaux	<b>Janvier 2022</b>
Début des travaux	<b>Avril 2022</b>
Réception des travaux	<b>Juin 2022</b>
Réception, clôture définitive du projet	<b>Juin 2022</b>

#### 5. Annexes (plans, études, schémas, ...)

Isolation devis Koca = 19700HT  
Devis l'spose velux = 2930.01 HT  
Devis l'spose fenetre et porte=10033.04HT

Travaux électriques en attente devis estimation à 2500 euros HT  
Peinture estimation à 4500 euros Ht





## **17 – Délibération n°2021-158 - Délibération n°2021-160 - Approbation d'une fiche programme : toiture CTM.**

L'élu référent présente aux conseillers le projet de travaux de réfection de la toiture du centre technique municipal pour un prévisionnel de 100 000 € HT, le détail ayant été transmis aux conseillers le 08 octobre 2021 (fiche programme) ; la réception de ces travaux, à proposer au budget 2022, est prévue en Juin 2022.

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la fiche programme « Toiture CTM » telle que présentée aux conseillers et annexée à la présente délibération.

**A Tanninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



Commune de Taninges 	<h1>FICHE PROGRAMME</h1>	N° programme 010 / 2021
		Date de création 14 /10 /2021

<b>Nom du programme</b> (définition générale) <b>Centre Technique Municipal (CTM) - toiture</b>				
<b>Approbation en conseil municipal du :</b> (n° délibération)				
<b>Budget</b> Principal <input checked="" type="checkbox"/>   Eau <input type="checkbox"/>   Assainissement <input type="checkbox"/>   Cantine <input type="checkbox"/>   CCAS <input type="checkbox"/>				
<b>Typologie</b> Bâtiments <input checked="" type="checkbox"/>   Patrimoine <input type="checkbox"/>   Environnement <input type="checkbox"/>   Espaces naturels <input type="checkbox"/>   Forêts <input type="checkbox"/>				
Animations <input type="checkbox"/>   Eau <input type="checkbox"/>   Assainissement <input type="checkbox"/>   Cultures <input type="checkbox"/>   Etudes <input type="checkbox"/>				
<b>Périmètre du projet</b> (situer le projet : géographiquement, lieux de la commune, services concernés, compétences, partenariat avec autres communes ou communautés de communes, département, région, privés, ... ) <b>TOITURE DU CTM</b> route du Giffre				

## 1. Principaux livrables et enjeux attendus :

<b>1.1 Principaux livrables</b> (description des travaux, pré-études ou études à réaliser, modifications, ...) <b>Assurer l'étanchéité et la conformité du toit du CTM</b> <b>Assurer la livraison des travaux dans le planning et le budget préalable définis</b>
<b>1.2 Enjeux</b> (mise en conformité réglementaire, transition écologique, réduction de risques, urbanisme et aménagement, qualité des services publics ou autres, réduction de dépenses de fonctionnement, ...) <b>Les enjeux de ces travaux sont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La remise en conformité de cette toiture qui devient, non seulement vétuste mais surtout dangereuse de par son amiante et surtout la fragilité de l'ensemble de la toiture à ce jour passer l'eau, la neige et le vent qui détruit l'isolant entre le toit et le CTM, laissant ainsi sortir les calories en hiver et inversement en été.</b></li> <li>- <b>Recréer une isolation thermique par le toit</b></li> <li>- <b>Reduction du coût énergétique.</b></li> </ul>



Commune de  
Taninges



## FICHE PROGRAMME

N° programme  
010 / 2021

Date de création  
14 /10 /2021

**1.3 Contexte, cadrage, initialisation du projet** (Petites villes de demain ou autres conventions/partenariats, exigences exprimées des autorités publiques, niveau de priorité retenu, concertations diverses, réunions de riverains, parents, réunions publiques, ...)

Deux solutions sont à l'étude pour ce projet, soit un désamiantage total et une réfection de la toiture complète ou une solution tout aussi efficace en laissant les tôles fibro et en y mettant un système nouvelle génération (plusieurs années quand même) système parapluie les deux Etudes sont en cours et le chiffrage complet des deux versions devrait nous parvenir dans la semaine.

D'un point de vue réglementaire, en cas de gros coup de vent ou de tempête ou autres, les tôles ne sont pas sûres de rester sur le toit, des morceaux sont déjà partis en cours d'année.

L'entreprise LEI nous a chiffré le désamiantage, pour les 1000 m<sup>2</sup> (devis de 37716 euros et fourniture et pose tôle 60000 €) car le prix varie de semaines en semaines

## 2. Risques, contraintes, facteurs clefs du succès :

**2.1 Risques** (événements susceptibles de se produire et de conduire à l'échec du projet, points de vigilance particuliers à suivre)

**Risques : choix process/matériau/fournisseur, surcout et niveau de subvention obtenu, réglementaire (amiante), nécessité éventuelle de maître d'œuvre,...**

**2.2 Contraintes** (événements imposés qui doivent être pris en compte dans la gestion du projet, réglementation, délai, techniques)

**Contrainte des bâtiments de France**

**2.3 Facteurs clefs du succès** (éléments sur lesquels il faut s'appuyer pour réussir le projet ...)

- **Choix de l'entreprise**
- **Pertinence des choix techniques**
- **Conduite du chantier et adaptation de l'organisation**



Commune de Taninges 	<h1>FICHE PROGRAMME</h1>	N° programme 010 / 2021
		Date de création 14 /10 /2021

### 3. Eléments financiers - Marchés

#### 3.1 Type de procédure d'achats envisagés

Procédure adaptée

Appel d'offres

Achats simples sous les seuils

#### 3.2 Budget investissement

Dépenses		Recettes	
AMO		Auto financement	50%
MOE		Subventions obtenues	
Etudes		CD 74	20%
		Etat	30%
Travaux	100 k€ ht	Subventions envisagées	
<b>Total dépenses</b>	<b>100 k€ ht</b>	<b>Total recettes</b>	<b>100 k€ ht</b>

#### 3.3 Budget fonctionnement

Dépenses supplémentaires		Recettes supplémentaires	
<b>Total dépenses</b>		<b>Total recettes</b>	

#### 3.4 Calcul de retour sur investissement (en nombre d'années, en cas de génération de recettes supplémentaires ou de dépenses en moins sur le fonctionnement)

--

### 4. Planning général

Actions	Date
Concertation - études (élus, citoyens, organismes, bureaux d'études)	01/2022
Consultation assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	
Choix AMO	
Consultation assistance à maîtrise d'oeuvre (MOE)	
Choix MOE	
Concertation, études avec AMO, MOE	
Validation du dossier de consultation des entreprises (DCE)	
Publication du DCE	
Date limite de remise des offres	
Analyse des offres	
Attribution, choix aux entreprises	
Notification aux entreprises	
Préparation des travaux	Janvier 2022
Début des travaux	Avril 2022
Réception des travaux	Juin 2022
Réception, clôture définitive du projet	Juin 2022

### 5. Annexes (plans, études, schémas, ...)

Devis lei désamiantage





**18 – Délibération n°2021-159 - Approbation demandes de subventions (DETR 2022, Cdas 2022, Région) : travaux (appartement école maternelle, toiture CTM, sanitaires camping) et études (Praz de lys).**

Le conseil est amené à valider les demandes de subventions relatives aux deux fiches programmes précitées ainsi que les études « Praz de Lys » (prévisionnel de 50 000 € à confirmer à l'issue des auditions-négociations prévue le 27 octobre 2021)

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les demandes de subventions à la Région, à l'Etat (DETR 2022), au Département (CDAS 2022) pour les deux fiches programme « Toiture CTM » et « Appartement écoles » et « études Praz de Lys ».

**A Tanninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

**19 – Délibération n°2021-160 - Approbation demandes de subventions au titre du plan numérique national : EPN (bibliothèque), panneau lumineux, Wifi camping.**

Le conseil est amené à valider les demandes de subventions relatives aux dépenses prévisionnelles suivantes au titre du plan numérique national : espace public numérique à la bibliothèque (2022 – 15 000 € TTC), Wifi Camping (Fin 2022 – 12 000 € TTC), panneau digital routier (11 000 € TTC)

**Entendu la lecture de Mlle MOGENIER, Messieurs DESCHAMPS, adjoint, et André POLLET-VILLARD, conseiller délégué  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les demandes de subventions au titre du plan numérique espace public numérique à la bibliothèque (2022 – 15 000 € TTC), Wifi Camping (Fin 2022 – 12 000 € TTC), panneau digital routier (11 000 € TTC).

**A Tanninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



## **20 - Délibération n°2021-161 - Approbation d'une Décision Modification (DM) (budget assainissement)**

L'élue référent présente aux conseillers la DM dont le détail a été transmis aux conseillers le 18 octobre 2021, soit :

32 000 € de dépenses sur le compte 2315

800 € de recettes sur le compte 203

31 200 € de recettes sur le compte 2031

**Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande modificative n° 1 (budget assainissement).

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

## **21 – Délibération n°2021-162 - Attribution du marché « rédaction du schéma d'assainissement » sur avis de la commission et rapport d'analyse**

L'élue référent présente aux conseillers l'avis de la commission de choix (attribution) et le rapport d'analyse. Il explique en particulier les enjeux de cette démarche et la durée minimale d'exécution soit une année.

Il rappelle aussi les deux demandes de subventions correspondantes émises (Département et agence de l'eau).

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'avis de la commission et l'attribution du marché « diagnostic et rédaction du schéma directeur de l'assainissement » au candidat SCERCL pour un montant HT de 42 500 €, soit 51 000 € TTC.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



## **22- Délibération n°2021-163 - Approbation de l'actualisation du plan d'amortissement**

L'élue référent présente aux conseillers la mise à jour du plan d'amortissement (applicable pour les nouveaux investissements uniquement) dont le détail a été transmis aux conseillers le 18 octobre 2021 (changements identifiés en Jaune).

Monsieur le maire complète les explications en rappelant aux conseillers le niveau actuel des dotations sur amortissements (budget de fonctionnement), dont les amortissements en voirie, et les impacts induits de ces ajustements.

**Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les correctifs au plan d'amortissements tels que joints à la présente délibération (en jaune), et applicable pour tous nouveaux amortissements à partir du 01 novembre 2021.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



**DELIBERATION DUREE D'AMORTISSEMENT**  
**Immobilisations incorporelles**

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples de dépenses
202	Documents d'urbanisme	10	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre
2031	Frais d'études	3 5	Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031. <del>Dans le cas contraire, on utilise le compte 617.</del>
2032	Frais de recherche et de développement	3 5	On entend par « frais de recherche et de développement », les dépenses qui correspondent à l'effort de recherche et de développement réalisé par les moyens propres de la collectivité pour son propre compte
2033	Frais d'insertion	3 5	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics (BO, BOAMP, ...). Attention : les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au compte 6231 - Annonces et insertions
2051	Concessions, et droits similaires	2	Les marques, les brevets, les licences, les logiciels.....

**Terrains**

2111	Terrains nus	NA	Acquisition de terrains nus
2112	Terrains de voirie	NA	Voirie
2113	Terrains aménagés autres que voirie	NA	Squares, parcs, jardins, espaces verts...
2115	Terrains bâtis	NA	Acquisition de terrains avec une construction en dure et tous travaux étant effectués sur ce terrain (démolition, déplacement de compteurs Gaz/électricité).
2116	Cimetières	NA	Extension de bâtiment, aménagement paysager, columbarium, équipements funéraires, jardin du souvenir, cimetière paysager, construction de caveau
212	Agencements et aménagements de terrains	NA	
213	Constructions	25	
214	Constructions sur sol d'autrui		Selon la durée du bail
215	Installations, matériel et outillage techniques	de 15 à 20 ans	Selon la valeur et la durée de vie

**Agencements et aménagements de terrains**

2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	40- 15	Les frais de plantation d'arbres et d'arbustes sont inscrits à la subdivision 2121; toutefois les travaux de régénération des forêts sont imputés au compte 2117 « Bois et forêts ».
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10	Les dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre...) Très grosses jardinières en béton.

**Constructions**

21311	Hôtel de Ville	25	Travaux liés à l'Hôtel de Ville et les mairies annexes
21312	Bâtiments scolaires	25	Travaux dans les écoles
21348	Autres bâtiments publics	25	Travaux dans bâtiments autres que mairies et scolaires + crèches, complexes sportifs, bibliothèques, Cité du vin.....
2132	Immeuble de rapport	25	Immeubles pour lesquels il existe des revenus (loyers...)
2135	Installations générales, agencements, aménagements de la construction	15	Aménagements Intérieures
2138	Autres constructions	10	Bâtiments modulaires ou légers (Type Algéco), abris, kiosques.

**Installations, matériel et outillage techniques**

2151	Réseaux de voirie	20	Réfection de voirie
2152	Installations de voirie	40 20	Mobilier urbain (Plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélos, bancs publics...) fixé au sol
		15	Plantations
21571	Matériel roulant de voirie	8	Véhicules neufs
		4	Véhicules d'occasion
21578	Autres matériel et outillage de voirie	6	Débroussailluses, souffleur, garde corps, tronçonneuses, barrières, racleurs godets, chaînes.....
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5	Outilage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire, disqueuse, décapeur thermique...) et accessoires (visage, perçage, douilles...) défonceuse, compresseur, aspirateur de chantier (eau et poussières), échelles, servante d'atelier, lattes haies, Petits matériels
		15	Installations et appareils de chauffage- Autres installations
		20	Outils à force pneumatique, nacelle élévatrice, échafaudage, transpalette, chariot-élévateur, ascenseur.

**Collections et oeuvres d'art**

2161	Objets et oeuvres d'arts	NA	Acquisition de collections et oeuvres d'art.
------	--------------------------	----	--

**Immobilisations corporelles**

2182	Voitures	5	Véhicules neufs
		2	Véhicules d'occasion
	Camions et véhicules industriels	8	Véhicules neufs
		4	Véhicules d'occasion
2183	Matériel Informatique	3	Matériel Informatique
2184	Mobilier	10	- Tables et bureaux (tables, bureaux, bornes d'accueil, comptoirs,...) - Mobilier d'assise (chaises, bancs, poufs, canapés, chauffeuses,...)
		25	- Mobilier de rangement (armoires, bibliothèques, vestiaires, casiers, vitrines, caissons, meubles à plans, rayonnages, classeurs rotatifs...)
2188	Autres Immobilisations corporelles	1	Coffre-forts et armoires fortes, armoires ignifugées...
		5	Petit électroménager (micro ondes, cafetière,...) ventilateur sur pied, radiateur portable
		10	Matériel audio, hifi, vidéo, photographique, de radiocommunication, vidéoprotection, Gros électroménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur...).
			Aires de jeux, jeux d'enfants (tricycles, trolinnettes), matériels et équipements sportifs, instruments de musique, équipements médicaux, bornes électriques, horodateurs, gros appareils de chauffage et de climatisation...

**Investissements à moins de 500 € HT**

2158	Autres Installation, matériel et outillage techni	1	Petit matériel inférieur à 500 € HT
2183	Matériel Informatique	1	Petit matériel inférieur à 500 € HT (téléphone...)
2184	Mobilier	1	Petit matériel inférieur à 500 € HT
2188	Autres immobilisations corporelles	1	Petit matériel inférieur à 500 € HT





### **23- Délibération n°2021-164 - Approbation de la subvention communale relative aux forfaits de ski enfants**

L'élue référent présente aux conseillers la proposition de prise en charge financière par les familles des forfaits de ski enfants, le mode de calcul ayant été transmis le 08 octobre 2021 au travers de la procédure proposée par la SPL la Ramaz, soit une prise en charge par les familles de 40 € par forfait.

Sur proposition de Marise FAREZ, et en accord avec le conseil municipal, le conseil doit délibérer sur le montant (charge financière) supporté par la commune soit, sur la base hypothétique de 350 élèves (facture SPL du 07 mai 2020), une subvention de l'ordre de 52 600 € après déduction de la remise commerciale de 25% intégrée dans sa facture par la Spl la Ramaz.

**Entendu la lecture de Monsieur André POLLET-VILLARD, conseiller-délégué  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la prise en charge par la commune des forfaits enfants à hauteur de 151.50 € par forfait ,soit une subvention de l'ordre de 52 600 € (variable selon le nombre d'enfants final à connaître en fonction des retours des coupons-réponses des parents courant mi-novembre).

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

### **24- Délibération n°2021-165 - Approbation du recrutement de la cheffe de projet PVD (contrat de projet – à raison de 28/35<sup>ème</sup> de temps de travail )**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, II ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** le courrier du Préfet de la Haute-Savoie reçu en Mairie le 04 septembre actant que la Commune de Taninges bénéficiera du programme « Petites Villes de Demain » ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2021 portant approbation de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » ;

**Considérant** que le programme « Petite Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement ;



**Considérant** que ce programme constitue un outil de relance au service des territoires, qu'il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement ;

**Considérant** que ce programme doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable ;

**Considérant** que ce dispositif traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance ;

**Considérant** que, durant cette période, les collectivités bénéficiaires pourront mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions ;

**Considérant** que ce programme « Petite Villes de Demain » doit être porté par un chef de projet ;

**Considérant** que les missions qui seront confiées à ce chef de projet s'inscrivent dans le dispositif du « contrat de projet », qui permet aux employeurs publics de recruter des personnes en contrat à durée déterminée pour répondre à un besoin temporaire d'activité ;

**Considérant** les missions que le chef de projet devra prendre en charge, notamment :

- Coordination de la conception et de l'actualisation du projet de territoire ;
- Coordination des actions et opérations de revitalisation, notamment commerciales ;
- Appui et conseil aux instances décisionnelles communales et intercommunales engagées dans le projet ;
- Montage et suivi des dossiers de demande de financement ;

**Considérant** que ce poste bénéficiera de financement dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » ;

**Considérant** qu'afin de pourvoir au recrutement d'un chef de projet «Petites Villes de Demain», il convient de créer un emploi à durée déterminée au tableau des effectifs ;



**Entendu la lecture de Monsieur le maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent permettant le recrutement d'une cheffe de projet, à temps non-complet, à raison de 28/35<sup>ème</sup> heures hebdomadaires, de catégorie A, correspondant au grade des attachés, pour une durée déterminée de trois ans ;
- **APPROUVE** la rémunération afférente à ce poste soit un traitement de base indiciaire sur l'IB 490/IM423 (soit 1585.75 € brut pour 121.34 heures et une indemnité de 1062€ brut du fait de sa qualification et des diplômes détenus).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document afférent à ce contrat.
- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

### **25- Délibération n°2021-166 - Approbation de la demande d'aide financière associée au recrutement de la cheffe de projet PVD**

Suite à la délibération du 17 juin 2021 (approbation de la convention PVD) et du 14 octobre 2021 (approbation recrutement de la cheffe de projet), le conseil doit approuver l'aide financière confirmée et précisée par email par la Préfecture le 22 septembre 2021

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande d'aide financière afférente au poste de cheffe de projet PVD (soit un traitement de base indiciaire sur l'IB 490/IM423 soit 1585.75 € brut pour 121.34 heures et une indemnité de 1062€ brut du fait de sa qualification et des diplômes détenus).

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



## **26- Délibération n°2021-167 - Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs**

Le Dgs propose au conseil la mise à jour du tableau des effectifs (créations/suppressions).

**Entendu la lecture de Monsieur Barnet, Dgs  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'annexée à la présente délibération

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**





Tableau des effectifs

MISE A JOUR 07/2021		Effectif à temps complet			Effectif à temps non complet		
		Ouverts	Pourvus	Vacants	Ouverts	Pourvus	Vacants
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>							
<b>Administrative</b>							
Catégorie C	- Adjoint Administratif Territorial						
	Assistante administrative	1	1	0			
	Responsable de l'urbanisme et des baux locaux	1	0	1			
	Agent polyvalent des services administratifs	1	0	1			
	Responsable des Ressources Humaines et du CCAS	1	1	0			
	Comptable	1	1	0			
	Agent de Surveillance de la Voie Publique	1	1	0			
	Coordnatrice canine et bus				1	0	1
	Assistante comptable				1	0	1
Catégorie C	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe						
	Agent d'accueil et d'état-civil	1	1	0			
	Responsable des Ressources Humaines et du CCAS	1	0	1			
Catégorie C	- Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe						
	Comptable	1	1	0			
Catégorie B	- Rédacteur						
	Responsable comptable	1	0	1			
Catégorie B	- Rédacteur						
	Responsable de l'urbanisme et des baux locaux	1	0	1			
Catégorie A	- Attaché						
	Responsable du service accueil	1	1	0			
	<i>chef de projet PVD</i>	1	0	0			
Catégorie A	- Attaché Principal						
	Directeur Général des Services	1	1	0			
<b>Patrimoine</b>							
Catégorie C	- Adjoint du patrimoine territorial						
	Médiateur Culturel	2	1	1			
Catégorie C	- Adjoint du patrimoine territorial principal de 2ème classe						
	Médiateur Culturel	1	0	1			
Catégorie C	- Adjoint du patrimoine territorial principal de 1ère classe						
	Médiateur Culturel	1	1	0			
<b>Police Municipale</b>							
Catégorie C	- Gardien de Police Municipale						
	Gardien de Police Municipal	1	0	1			
Catégorie C	- Brigadier de Police Municipale						
	Brigadier de Police Municipal	1	0	1			
<b>Santaire &amp; Sociale</b>							
Catégorie C	- ATSEM Principal de 2ème classe						
	ATSEM à temps non-complet				3	3	0
Catégorie C	- ATSEM Principal de 1ère classe						
	ATSEM à temps non-complet				3	3	0
<b>Sportive</b>							
Catégorie B	- Educateur Territorial Principal de 1ère classe des A.P.S						
	Educateur des APS	1	1	0			
<b>Technique</b>							
Catégorie C	- Adjoint Technique Territorial						
	Agent d'entretien de la voirie	6	5	1			
	Agent d'entretien des espaces verts	2	2	0			
	Agent polyvalent espaces verts - voirie	1	0	1			
	Agent d'entretien des bâtiments	2	0	2			
	Agent d'entretien et de cuisine	2	0	2	1	1	0
	Régisseur du Camping Municipal	1	1	0			
	Régisseur du Gymnase Municipal	1	1	0			
	Adjoint au régisseur du Camping Municipal	1	0	1			
	Agent d'accueil et d'entretien	1	0	1			
	Responsable service espaces verts	1	1	0			
	Adjoint au responsable des bâtiments communaux	1	1	0			
	Agent d'entretien				2	2	0
Catégorie C	- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe						
	Régisseur camping	1	0	1			
	Agent d'entretien des espaces verts	1	0	1			
	Agent d'entretien de la voirie	5	2	3			
	Agent d'entretien	2	1	1			
Catégorie C	- Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe						
	Responsable du service Voirie	1	0	1			
	Agent d'entretien de voirie	1	0	1			
Catégorie C	- Agent de maîtrise						
	Responsable Bâtiment	1	0	1			
Catégorie C	- Agent de maîtrise principal						
	Responsable Bâtiment	1	1	0			
Catégorie D	- Technicien territorial						
	Directeur des Services Techniques	1	1	0			
Catégorie D	- Technicien territorial Principal de 1ère classe						
	Directrice des Services Techniques	1	0	1			
Catégorie A	- Ingénieur						
	Directeur des Services Techniques	1	0	1			
	<b>Sous-Total des Emplois Permanents</b>	<b>56</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>							
<b>Administratif</b>							
Catégorie C	- Adjoint Administratif						
	Agent polyvalent cantine et gymnase				1	0	1
	Agent d'accueil	1	1	0			
Catégorie A	- Attaché						
	chef de projet PVD				1	0	1
<b>Animation</b>							
Catégorie C	- Adjoint d'animation (TAP)						
	Intervenant Périscolaire/Accompagnateur Cantine et Bus				12	10	2
<b>Bâtiments</b>							
Catégorie C	- Adjoint Technique Territorial						
	Agent d'entretien	1	1	0	6	5	1
<b>Santaire &amp; Sociale</b>							
Catégorie C	- ATSEM Principal de 2ème classe						
	ATSEM à temps non-complet				1	1	0
<b>Technique</b>							
Catégorie C	- Adjoint Technique Territorial						
	Saisonnier au service de espaces verts	4	1	3			
	Saisonnier au service voirie	3	0	3			
	Agent Polyvalent				1	0	1
	Agent de service à la Cantine				4	1	3
	<b>Sous-Total des Emplois Non Permanents</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>7</b>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>		<b>64</b>	<b>29</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>9</b>

Légende :  
Ajout  
Suppression  
Nom en italique = contractuel



## **27- Délibération n°2021-168 - Comité stratégique station : appel à candidatures et nominations**

Comme évoqué lors du conseil du 2 septembre 2021, et après en avoir parlé à Monsieur le maire de la commune de Micussy, Monsieur le maire propose au conseil la création d'un comité stratégique station et fait appel aux candidatures ; il rappelle que ce comité n'a pas vocation à traiter des problématiques purement opérationnelles, et qu'il devrait se réunir à priori 3 fois par an.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la création et la composition du comité stratégique station Praz de Lys-Sommand » comme suit : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Gisèle TRIPOZ, Gaëlle MOGENIER, André POLLET-VILLARD, Marise FAREZ, Yannick CHARVET, Cédric BUFFET, Thibault HENRIOUD, Alain CONSTANTIN, Esther ALTENA, Henri CHARLES

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**

## **28- Délibération n°2021-169 - Approbation de la demande d'aide financière (agence de l'eau) relative à l'aire de lavage-dépollution au Centre technique municipal**

Suite aux échanges effectués entre la Commune, l'agence de l'eau, le conseil doit approuver la demande d'aide financière à émettre auprès de l'agence de l'eau au titre du programme Arve pure 2019-2022. Mr AMOUDRUZ explique le projet aux conseillers en soulignant que la commune a déjà été alerté sur les risques de pollution (lavage des véhicules) des ruisseaux proches du centre technique municipal. Le cout global de ce projet 2022, tel que préparé avec la CCMG, et déposé sur le portail de l'agence de l'eau, est de 41 322 € HT.

**Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande d'aide financière (programme Arve pure 2022) afférente au projet d'aire de lavage au centre technique municipal.

**A Taninges, le 14 octobre 2021  
Le Maire, Gilles PEGUET**



## Points d'informations

- Inauguration de la galerie de la Ravine le 22/10/2021
- Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, législatives les 12 et 19 juin 2021 : les élus en prennent note (disponibilités pour l'organisation des scrutins)
- Travaux logement MJC
- Bulletin municipal : diffusion sur la semaine du 18 octobre 2021
- Collecte de la banque alimentaire du 26 et 27/11
- Repas des anciens le 28/11
- Octobre Rose et manifestations prévues
- Distribution des colis (CCAS) : Rachel Robles précise que les colis seront cette fois-ci en provenance de fournisseurs locaux
- Mise en place des CSE (containers semi-enterrés) au Praz de Lys : Monsieur Cedric BUFFET souligne l'intérêt et la pertinence de cet investissement de la CCMG et l'interpelle sur les anciens locaux libérés ; Monsieur AMOUDRUZ lui réponds que les anciens locaux OM seront conservés (dépôt d'équipement de voirie, de panneaux,...) et qu'il reste à l'écoute de propositions précises et argumentées.
- Travaux Uble : Monsieur AMOUDRUZ indique qu'il reste à faire l'empierrement (sous réserve météo), le pont sera à faire au printemps 2022
- Travaux Rue des Corsins : Monsieur DESCHAMPS indique que l'enrobé sera fait vers le 5 ou 6 novembre (sous réserve météo)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H10



